

Ce jeudi 16 juillet 2020, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé qu'un décret rendant obligatoire **le port du masque** dans les lieux clos recevant du public entrera en vigueur la semaine prochaine pour lutter contre l'épidémie.

Le port du masque constitue, avec le respect des gestes dits « barrières », une mesure de prévention et de protection efficace.

L'obligation de le porter est renforcée dans tous les **établissements recevant du public clos, en particulier les commerces, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.**

Cela nécessite un décret alors que dans les locaux dits professionnels, cela suppose une évolution des protocoles sanitaires régissant les activités concernées.